

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC235

présenté par

M. Reiss, M. Cinieri, M. de Mazières, Mme Dion, Mme Genevard, M. Hetzel, M. Le Mèner,
M. Lurton, M. Olivier Marleix, M. Mathis, Mme Nachury, Mme Rohfritsch, M. Salen, M. Solère,
M. Straumann et M. Sturni

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

A l'alinéa 30, substituer aux mots : « développer l'évaluation. », les mots : « développer son évaluation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : développer l'évaluation en général, des élèves par exemple, n'a pas sa place ici. Développer l'évaluation du système d'orientation et d'insertion professionnelle pour suivre son évolution par de vrais indicateurs a du sens !